

Une ancienne émission, mais toujours d'actualité:

<http://www.franceculture.fr/emission-repliques-la-medecine-face-a-l%E2%80%99euthanasie-2014-08-23>

23 août 2014, Rediffusion du 12 avril 2013

La médecine face à l'euthanasie,

Bernard Lebeau, pneumologue et cancérologue et professeur de médecine à l'université Pierre&Marie-Curie-Paris-VI

Anne-Laure Boch, neurochirurgien, docteur en philosophie éthique.

Mon commentaire : je relève et remarque :

Bernard Lebeau : Ni pour ni contre l'euthanasie, **soulager les souffrances, respecter les personnes.**

Contrôler les cas d'aide à la fin de vie. Modifier la loi Leonetti.

Cas de néonatalogie

Suicide assisté : acte fait par la personne, hors structure de soin (Suisse), dans la structure de soin (Belgique) en Belgique, pas de développement des demandes d'euthanasie. Toujours entre 1 et 2% des mourants.

Légaliser euthanasie et suicide assisté avec contrôle très strict a posteriori,

un cas Alzheimer : 3 ans d'hôpital, puis secteur fermé, agonie pendant 27 jours avec la loi Leonetti. Elle pleurait sans cesse. On a eu droit à la morphine seulement les 3 derniers jours.

film : **Mar Adentro**, un paraplégique ne peut pas se suicider.

Cas Vincent Lambert : **loi insuffisante, puisque la justice n'a pas su comment faire.**

Apprentissage des médecins à modifier : connaître la mort, prolonger la vie le plus possible, en respectant le malade.

Directives anticipées : la loi Leonetti les soumet à l'accord du médecin. Cela doit changer : respect du malade.

Pour aider à mourir, sédation : seul moyen légal actuel. Une technique euthanasique qui ne dit pas son nom.

L'euthanasie est une mort miséricordieuse. Rien d'un meurtre.

Références :

Bernard Lebeau : livre « *L'euthanasieur* »

Philippe Bataille : un médecin ne tue pas, euthanasier n'est pas tuer. un médecin peut aider.

Didier Sicard : cite un exemple : le mari empêche sans cesse son épouse Alzheimer de se jeter par la fenêtre, elle veut donc mourir, et il ne veut pas l'entendre.

Kundera : « *L'insoutenable légèreté de l'être* ».

Livre : *Tout s'est bien passé (E Bernheim)* : au nom de quoi refuser le droit d'être aidé à mourir ?

Anne Laure Boch : **Personne n'accepte la mort de ceux qu'il aime : je ne suis pas du tout d'accord.**

Compléter la loi Leonetti, **contre** euthanasie et suicide assisté médicalement.

La médecine provoque le handicap, particulièrement dans les prolongations de vie de personnes âgées : démence sénile, et autres handicaps liés aux maladies dégénératives.

Obstination déraisonnable : maintien à bout de bras de personnes qui n'ont plus envie de vivre.

Portée symbolique : elle dit que « l'admd dit que être vieux, impotent, dément, est indigne, cela m'effraye. »
Pression morale. La possibilité de l'euthanasie, modifie la relation soignants/patients, provoque la perte de confiance dans les médecins.

Pas d'accord, au contraire, si cette possibilité est bien dans le respect de la volonté du patient.

Une seule association : faux, en France, 4 associations.

Souffrance de celui qui veut encore vivre, même très diminué, rejeté par les autres. Vision stigmatisante de l'handicap. **Personnellement, jamais confrontée à une demande de mourir plus vite. Je vois des gens qui veulent vivre, malgré leurs dégradations. Pourquoi jamais confrontée ? Parce qu'incapable de l'écouter ?**

Mauvaises pratiques. Développer les soins palliatifs. Crainte de l'abandon des soins palliatifs plus coûteux

Cas de Vincent Lambert : adulte, qui a quitté ses parents depuis longtemps. Loi Leonetti appliquée mais il me semble anormal d'avoir tenu compte de l'avis des parents. Déchirement entre les familles.

Pour les familles, le médecin en fait trop ou pas assez.

Certains sont persuadés que leur parent a été euthanasié, vrai ou faux. Manque de dialogue. D'où la perte de confiance dans le médecin.

Cas cité belge, mais la même chose arrive en France, malgré l'interdiction de « tuer ».

seule référence : son expérience.